Procès-verbal du Conseil Municipal de Blosseville du 17 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 17 Septembre à 8 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal VANIER, Maire.

Date de la convocation : Lundi 7 Septembre 2026

Étaient présents : M. Pascal VANIER, M. Alain GAILLANDRE, Mme Laurence MAURIQUE, M. Patrick LEGRAND, Mme Sophie VERMANDER, Mme Marie-Line ROBILLARD et M. Hugo CALLENS formant la majorité des membres présents.

Était absente excusée : M. Antoine LAUDE donne son pouvoir à Mme Marie-Line ROBILLARD, M. Dominique CLASTOT donne son pouvoir à M. Alain GAILLANDRE et Mme Marie-Pierre GOULAY donne son pouvoir à Mme Laurence MAURIQUE. Mme Elodie BARTHELEMY absente.

Mme Marie-Line ROBILLARD a été nommée la secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du conseil du 9 Juillet 2026

Le procès-verbal du conseil du 9 Juillet 2026 diffusé à l'ensemble des conseillers a été approuvé à l'unanimité des voix des membres présents.

Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2027-2030 du centre de gestion de la Seine Maritime

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / RELYENS SPS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2027

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

□ Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.80 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.00 %

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1er janvier 2027.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- D'autoriser le Maire à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Projet commission environnement plantation d'arbres

Suite à la réunion de la commission environnement il est proposé au conseil municipal de promouvoir le verdissement de la commune. Après délibération à l'unanimité le conseil municipal décide d'allouer une somme de 3 000 € pour l'achat d'arbres de haute tige d'essence locale à destination des particuliers résidents sur la commune.

Les arbres seront obligatoirement à planter sur le territoire de la commune. Une participation de 15 € par arbre sera demandée.

La diffusion auprès des habitants sera faite courant du mois d'Octobre et la commission se réunira le 10 Décembre pour attribuer les arbres aux personnes intéressées et la distribution aura lieu courant décembre 2026.

Mise à jour des alarmes des bâtiments communaux

Monsieur le maire explique qu'il a contacté la société Groupama (Activeille) qui était en charge des alarmes pour faire de nouveau contrat avec nouveau matériel.

Demande SO'MOOV

La structure SO'MOOV de prestation de cours de détente, de bien-être et prévention santé a sollicité la commune de Blosseville pour la mise à disposition de la salle communale pour des prestations dans le prolongement de celles effectuées chez Mémé Suzanne sur la période estivale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et au motif que SO'MOOV n'est pas une association de 1901 sans but non lucratif, le conseil municipal décide de louer la salle au tarif de 70 € par jour.

Cette somme servira aussi de critères de base pour les associations Blossevillaises pour valoriser dans leur demande de subvention la mise à disposition gratuite de la salle.

Nuisances sonores pendant la période estivale

Au dernier conseil municipal le sujet avait été abordé.

Suite à plusieurs plaintes des riverains monsieur le Maire propose de ne plus louer la salle des fêtes pendant les mois de Juillet et d'Août. (Juillet 3 week end – Août 1 week end de loués) – Revoir dispositif anti-bruit.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité de changer le sonomètre pour du matériel plus efficient un devis sera demandé auprès de l'électricien habituel de la commune.

Subvention TIANDI

Lors du précédent conseil municipal, il avait été décidé de réétudier la demande de subvention de l'association TIANDI après complément d'information.

L'association avait fait une demande de 320 € de subvention pour équilibrer son budget.

Le conseil municipal après en avoir délibéré contre (résultat du vote 4 contre avec prépondérance du maire - 4 pour - 1 abstention) et au motif que l'association ne comporte que 4 membres habitants Blosseville.

Au vu du budget de la commune et des subventions octroyées aux autres associations, le conseil municipal propose une subvention de 200 € soit l'équivalent de 50 € par membre de l'association habitant la commune de BLOSSEVILLE.

Le conseil municipal par 4 voix pour dont celle de Monsieur le maire, 4 voix contre et 1 abstention décide d'octroyer une subvention d'un montant de 200 € à l'association TIANDI.

Convention de la gratuité de la salle pour les associations Blossevillaises

Monsieur le maire propose une convention de gratuité pour la mise à disposition de la salle communale pour les associations Blossevillaises. Après étude de la convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et celle-ci sera mise en place avec les associations à partir du 1er Janvier 2027.

Questions et informations diverses

- Projet columbarium et cavurne est reporté à début 2027 afin de solliciter les subventions DETR.
- Végétalisation du cimetière : la commission environnement se réunira le Mardi 6 Octobre à 14h
- Convention commune avec SMBV pour traitement des ruissellements sur les parcelles B290 – 738, une convention élaborée avec l'aide de l'ingénierie de SMBV va être proposée aux propriétaires des parcelles concernées afin de traiter les problèmes de ruissellement et de submersion de la rue du Calvaire
- Mairie d'Eu transport SMUR : le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande de la mairie d'Eu au motif que subventionner un service médical d'urgence situé à plus de 70 km revient à cautionner une organisation que le conseil municipal trouve tout à fait non pertinente.
- Agire76 (soutien agent technique) : suite à l'arrêt depuis une longue période de notre agent communal et certaines tâches à effectuer nécessitent 2 agents pour pouvoir être effectuées en toute sécurité. Le conseil municipal décide de faire appel à l'association AGIRE76.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 Octobre 2026 à 19h.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 11h.

Le Maire

M. Pascal VANIER

MAIRIE DE BLOSSEVILLE-S/-MER (Seine-Maritime)

Secrétaire de Séance

Mme Marie-Line ROBILLARD